

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Côtes-d'Armor**

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2020P0023

Portant réglementation de la circulation sur  
**la D74**  
**communes de PLOUGUIEL, MINIHY-TREGUIER, CAMLEZ**  
*hors agglomération*

**Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu l'arrêté en date du 24 mars 2020, accordant délégation de signature à Madame Sandrine Mordellès, Cheffe de l'Agence technique départementale de Lannion,

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique

**ARRÊTE**

**article 1 :** La circulation des véhicules de plus de 19 tonnes est interdite sur la D74 du PR 8 au PR 9+2373 (PLOUGUIEL, MINIHY-TREGUIER, CAMLEZ) situés hors agglomération, du carrefour du Quillio au giratoire de Croas Brabant. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains et desserte agricole.

**article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'Agence Technique de Lannion.

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**article 3 :**

Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

**article 4 :** Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie et Madame la Directrice Générale des Services du Conseil départemental des Côtes-d'Armor sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à LANNION, le 18/06/2020

**Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,**

**Et par délégation**

**La Cheffe de l'Agence Technique de Lannion,**

**Sandrine MORDELLES**

